

Pêche sportive au Québec

Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2023 au 31 mars 2024)

• Vous devez également consulter la section « Actualités » pour vérifier si des modifications réglementaires apportées en cours de saison touchent votre plan d'eau.

• IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

Périodes, limites et exceptions de la zone

Zone 9

Période	Espèce	Limite de prise	Note	Engin de pêche
1er avril 2023 au 27 avril 2023	Éperlan Arc-en-ciel	120		Pêche à l'épuisette et / ou au carrelet seulement.
1er avril 2023 au 31 mars 2024	Bar Rayé	Pêche interdite		
28 avril 2023 au 31 mai 2023	Éperlan Arc-en-ciel	120	Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète, au harpon en nageant, à l'épuisette et au carrelet	
28 avril 2023 au 17 septembre 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truite Arc-En-Ciel	10 en tout		
	Truite Fardée et Truite Brune	5 en tout		
28 avril 2023 au 30 novembre 2023	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	aucune limite		
19 mai 2023 au 30 novembre 2023	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

1er juin 2023 au 30 novembre 2023	Éperlan Arc-en-ciel	120		Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète et au harpon en nageant
15 juin 2023 au 31 octobre 2023	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2023 au 30 novembre 2023	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2		Pêche à la ligne seulement

Plans d'eau – Exceptions réglementaires

Lac Archambault - incluant ses tributaires et ses baies (Saint-Donat)(46°18'20" N., 74°14'51" O.).

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		
1er avril 2023 au 31 mars 2024	Éperlan Arc-en-ciel	Pêche interdite		
1er août 2023 au 31 août 2023	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

Lac Blanc - (46°19'54" N., 74°12'57" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2023 au 31 mars 2024	Touladi, Moulac et Lacmou	Pêche interdite		

Lac des Cerfs (46°10'02" N., 73°53'03" O.)

Mêmes que la zone	Toutes les espèces	mêmes que la zone		
2 mars 2024 au 3 mars 2024	Toutes les espèces	mêmes que la zone		

Lac des Cygnes (46°10'07" N., 73°53'14" O.)

Mêmes que la zone	Toutes les espèces	mêmes que la zone		
2 mars 2024 au 3 mars 2024	Toutes les espèces	mêmes que la zone		

Lac des Îles - (46°06'06" N., 74°01'57" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		
28 avril 2023 au 17 septembre 2023	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

Lac des Sables - (Sainte-Agathe-des-Monts)(46°02'37" N., 74°18'10" O.)

Mêmes que la zone	Achigans	mêmes que la zone		
-------------------	----------	-------------------	--	--

Mêmes que la zone	Brochets	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Doré Jaune et Doré Noir	même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Autres espèces	mêmes que la zone		
27 janvier 2024 au 28 janvier 2024	Achigans	mêmes que la zone		
	Brochets	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Doré Jaune et Doré Noir	Même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

27 janvier 2024 au 28 janvier 2024	Autres espèces	mêmes que la zone	Sauf le touladi et la ouananiche	
------------------------------------	----------------	-------------------	----------------------------------	--

Lac Écho - (Saint-Hippolyte) (45°53'15" N., 74°01'23" O.)

28 avril 2023 au 17 septembre 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
28 avril 2023 au 31 mars 2024	Autres espèces	mêmes que la zone		
19 mai 2023 au 31 mars 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2023 au 31 mars 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2		Pêche à la ligne seulement

Lac Hersey - (46°04'32" N., 73°57'33" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	Même que la zone		
28 avril 2023 au 17 septembre 2023	Omble de Fontaine	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement
24 février 2024 au 25 février 2024	Omble de Fontaine	Même que la zone		Pêche à la ligne seulement
2 mars 2024 au 2 mars 2024	Omble de Fontaine	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement

Lac Louisa - (municipalité de Wentworth) (45°46'09" N., 74°25'08" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		
28 avril 2023 au 17 septembre 2023	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

Lac Manitou - (46°03'36" N., 74°22'30" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	Même que la zone		
28 avril 2023 au 17 septembre 2023	Touladi, Moulac et Lacmou	0 gardé		

Lac Maskinongé - (Mont-Tremblant) (46°05'26" N., 74°35'54" O.)

28 avril 2023 au 17 septembre 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
28 avril 2023 au 31 mars 2024	Autres espèces	mêmes que la zone		
19 mai 2023 au 31 mars 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2023 au 31 mars 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2		Pêche à la ligne seulement

Lac Morgan - (Chertsey) (46°08'17" N., 73°45'55" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		
19 mai 2023 au 30 novembre 2023	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
10 janvier 2024 au 19 mars 2024	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Narcisse - (46°01'16" N., 74°32'22" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		
28 avril 2023 au 30 novembre 2023	Achigans	6 en tout		

Lac Ouareau - (Saint-Donat)(46°17'03" N., 74°08'35" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2023 au 31 mars 2024	Touladi, Moulac et Lacmou	Pêche interdite		

Lac Pierre - (Saint-Alphonse-Rodriguez) (46°11'45" N., 73°41'01" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		
-------------------	----------------	------------------	--	--

28 avril 2023 au 17 septembre 2023	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
10 février 2024 au 11 février 2024	Autres espèces	même que la zone		

Lac Raymond - (Val-Morin)(46°00'14" N., 74°09'38" O.)

Mêmes que la zone	Maskinongé et Maskinongé Tigré	Même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		
10 février 2024 au 11 février 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	Même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Sans nom (Chertsey) (46°08'17" N., 73°46'18" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		
19 mai 2023 au 30 novembre 2023	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
10 janvier 2024 au 19 mars 2024	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Sans nom (Sourire) - (Chertsey) (46°08'17" N., 73°46'23" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		
19 mai 2023 au 30 novembre 2023	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
10 janvier 2024 au 19 mars 2024	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Tire - (Sant-Donat) (46°20'18" N., 74°14'08" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		
1er avril 2023 au 31 mars 2024	Éperlan Arc-en-ciel	Pêche interdite		
1er août 2023 au 31 août 2023	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

Lac Vert - (Saint-Alphonse-Rodriguez) (46°11'03" N., 73°43'07" O.)

Mêmes que la zone	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 février 2024 au 18 février 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

Rivière Ouareau - entre le pont de la route 125 et le lac Blanc.

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2023 au 31 mars 2024	Touladi, Moulac et Lacmou	Pêche interdite		

Rivière Ouareau - entre les lacs Blanc et Ouareau (46°18'54" N., 74°11'20" O.).

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2023 au 31 mars 2024	Touladi, Moulac et Lacmou	Pêche interdite		

Ruisseau sans nom - entre les lacs Sainte-Marie et Théodore (45°57'29" N., 74°16'31" O.).

16 juin 2023 au 17 septembre 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
16 juin 2023 au 30 novembre 2023	Autres espèces	mêmes que la zone		

Ruisseau sans nom - entre les lacs Saint-Joseph et Sainte-Marie (45°58'13" N., 74°19'02" O.).

16 juin 2023 au 17 septembre 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

16 juin 2023 au 30 novembre 2023	Autres espèces	mêmes que la zone		
----------------------------------	----------------	-------------------	--	--